Réf. Farde e-Assemblées : 2661277

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Mise à jour du règlement des visiteuses et visiteurs des Musées de la Ville de Bruxelles et de la Centrale for contemporary art.

Le Conseil communal,

Considérant la nécessité pour les visiteuses et visiteurs des Musées de la Ville de Bruxelles et de la Centrale for contemporary art d'être dûment informé·es des conditions d'accès et des usages à respecter ;

Considérant que les règlements précédents sont devenus obsolètes ;

Considérant l'intérêt d'harmoniser les règles en vigueur dans les différents Musées de la Ville ainsi qu'à la Centrale for contemporary art ;

Vu les articles 117 et 119 de la nouvelle loi communale ;

Considérant que le nouveau règlement proposé a reçu l'aval du service juridique de la Ville de Bruxelles ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article 1 : Le nouveau règlement des visiteurs aux Musées de la Ville de Bruxelles et à la Centrale for contemporary art est adopté, en remplacement des règlements précédents.

Article 2 : La communication de ce règlement en l'affichant dans les différents musées et à la Centrale ainsi qu'en le mettant en ligne sur les sites internet respectifs de ces derniers, est autorisé.

Annexes :